



## Réunion du 24 mai 2023 - CSE du réseau France 3

### **Avis des représentants du personnel du Réseau France 3 sur l'alerte pour danger grave et imminent du 19 avril 2023 sur l'antenne Centre Val-de-Loire (Orléans)**

Les représentants du personnel du CSE du Réseau France 3 ont décidé de recourir à une enquête paritaire, suite à l'alerte pour danger grave et imminent du 19 avril 2023 et à l'alerte du 13 avril 2023 des représentants de proximité d'Orléans portant sur la population de scriptes de l'antenne France 3 Centre Val-de-Loire dans le contexte de déploiement du nouveau système d'information des rédactions OpenMedia.

La réalisation de cette enquête a été confiée, lors du CSE du 20 avril, à une délégation d'enquête composée d'un représentant du personnel (Hervé Colosio), d'une représentante de la direction (Nelly Chevrier), accompagnés par des intervenants du cabinet CEDAET.

A la suite de la lecture du rapport d'enquête, les membres du CSE souhaitent formuler plusieurs remarques et propositions sur lesquelles ils attendent des réponses et engagements clairs et précis de la Direction.

- Les représentants du personnel au CSE déplorent à travers le rapport d'enquête que la direction n'ait pas suffisamment pris au sérieux les points de vigilance et recommandations qui avaient été émis en amont du déploiement et qui auraient permis de la prévention primaire. Ils font le constat d'impacts bien réels en santé au travail qui auraient pu être évités ou, à tout le moins réduits, ce qui conduit désormais à agir essentiellement en prévention secondaire, mais surtout tertiaire, c'est-à-dire une fois que le mal est fait. Dans le cas présent, les conséquences auraient pu être dramatiques.
- Les situations du 7, 17 et 18 avril ont des « causes directes » et des « causes profondes » plurielles qui se conjuguent et expliquent la survenue de troubles chez des scriptes aux profils et statuts distincts : menace suicidaire, pleurs répétés, expressions verbales de fortes appréhensions liées à l'outil, à la situation de bascule, et également des comportements physiologiques associés au stress intense, conduites addictives, etc.
- Ces causes relèvent de registres distincts : certaines sont d'ordre socio-organisationnel conjoncturel pointant en particulier le rôle des conditions de déploiement d'OpenMedia, d'autres toujours d'ordre socio-organisationnel sont plus pérennes ; elles touchent le métier de scripte et ses modalités d'exercice dans le Réseau en particulier ces dernières années. D'autres en revanche sont d'ordre individuel (statut, ancienneté) et d'ordre personnel (état de santé).
- Par ailleurs, le rapport souligne qu'au-delà des situations les plus graves, qui ont touché deux scriptes sur l'antenne d'Orléans, le reste de la population des scriptes à France 3 Centre-Val de Loire n'est pas indemne de manifestations de stress prononcé dans le contexte du déploiement de l'outil OpenMedia. L'enquête établit que les facteurs socio-organisationnels de stress identifiés pour la population des scriptes à France 3 Centre-Val de Loire sont similaires à ceux identifiés pour les cas les plus alertants, évoqués en premier lieu.

- De nombreuses « causes directes » et « causes profondes » de situations décrites dans ce rapport d'enquête, celles du 7, 17 et 18 avril, font écho à des facteurs de risques déjà identifiés lors des précédents travaux menés par l'instance sur ce projet.
- Sur les causes directes, on note le dispositif de déploiement et de séquences de JT à blanc qui se déroule selon un calendrier contraint, imposant aux salariés, et aux scriptes en particulier, des apprentissages sous pression ne leur permettant pas d'être suffisamment sécurisés quant à la maîtrise du nouvel outil et de la nouvelle configuration de travail en préparation du conducteur comme en diffusion en régie.
- Sur les causes profondes, on retient en particulier la fragilisation bien connue de la population de scriptes dans le réseau régional, du fait d'un métier réputé comme « en tension » depuis de nombreuses années, avec du sous-effectif chronique, une intensification de la charge et un devenir professionnel qui reste à ce stade incertain dans l'entreprise. Cette insécurité professionnelle est accentuée par le déploiement du nouveau système d'information des rédactions, OpenMedia, en remplacement de l'outil-métier Lisa. Il vient en effet bouleverser les pratiques et coopérations au travail, les repères, et nécessite un effort adaptatif coûteux du point de vue de la charge et du sens du travail. Ce projet avait fait l'objet d'une évaluation des risques (cf rapport d'expertise remis au CSE en janvier 2023), de préconisations et de propositions de mesures d'action, notamment dans l'avis que les représentants du personnel du CSE du Réseau France 3 avaient émis en janvier dernier sur ce projet de déploiement du nouveau système d'information des rédactions – dans sa Phase 2.
- L'antenne de France 3 Centre Val-de-Loire étant la « station pilote » dans le cadre du déploiement de ce projet, celle-ci « paie les pots cassés » comme cela avait déjà été le cas à France 3 Paris Ile-de-France, ce que les représentants dénoncent. Le Réseau comprenant 23 antennes, il est encore possible, pour celles-ci, d'intervenir en prévention primaire.
- Au-delà des situations documentées dans le rapport d'enquête, celles des 7, 17 et 18 avril derniers, c'est bien la population des scriptes en son entier (salariés permanents et non-permanents) qui doit faire l'objet d'une politique de prévention soutenue dans le cadre de ce projet et au-delà de celui-ci puisque des signaux faibles et forts d'usure professionnelle et d'insécurité professionnelle (voire insécurité de l'emploi à terme) sont identifiés.
- Le stress engendré par le direct, l'intensification du travail – qui ne va pas aller en se réduisant si le projet Tempo est déployé à la rentrée 2023 – pourrait rendre les conditions de travail des scriptes encore plus complexes à soutenir du point de vue de la santé au travail. Le rapport pointe l'existence, déjà importante, ancienne et connue, de pratiques de contournement des situations de « direct » qui certes peuvent fonctionner à l'échelle individuelle, locale, ponctuelle pour les salariés permanents, mais qui ne résolvent en rien la problématique de prévention des risques de charge et d'usure et des perspectives professionnelles offertes à ces salariés.
- La démarche de prévention doit se renforcer dans l'identification, l'évaluation et le traitement des signaux d'alertes. Les élus retiennent en particulier l'importance d'un traitement « sériel » ou selon une logique relevant du « faisceau d'indices » des signaux inquiétants.
- Ils retiennent également, concernant tout particulièrement l'alerte portant sur les situations du 17 et du 18 avril, que si des causes d'ordre personnel participent à la compréhension du mal-être, il existe aussi indéniablement des facteurs socio-organisationnels explicatifs qui ne doivent pas être masqués. On ne peut traiter ces situations comme des cas isolés ou individuels, là où il y a, en réalité, bien matière à interroger le travail et son organisation. C'est en regardant la réalité en face qu'on pourra

engager une dynamique de prévention pour ce salarié et également pour le collectif de travail et le collectif de métier.

Aussi et en vue de prévenir les risques professionnels associés à ce projet, les représentants du personnel au CSE demandent donc la prise en compte des recommandations du rapport d'enquête et ils insistent sur la priorisation des recommandations suivantes :

- Suivre les préconisations du CSE afin d'appliquer les obligations légales c'est-à-dire : combattre les risques à la source et donc faire avant tout de la prévention primaire.
- Améliorer le dispositif de conduite du projet OpenMedia et les conditions de déploiement de ce projet. Les enseignements tirés des déploiements successifs du nouveau système d'information des rédactions, à PIDF puis sur la station pilote Centre Val-de-Loire, doivent impérativement servir pour les déploiements à venir sur l'ensemble des autres stations, à commencer par celle d'Amiens et de Lille.

Il faut donc :

- Passer d'une séquence à blanc (2 JT et 1 émission à l'heure actuelle) à au moins 3 séquences à blancs pour les scriptes (soit 6 JT et 3 émissions).
  - Prolonger le temps de présence et la disponibilité des FOR/Référents et prestataires dans le cadre de ce projet
  - Renforcer la population et la présence des chefs d'édition le weekend
  - Améliorer les briefings et débriefings ainsi que le dispositif d'évaluation et de suivi au niveau de l'appropriation de l'outil par ses usagers.
- Mettre en œuvre et réaffirmer la GEPP, particulièrement pour la population et le métier de scripte.
  - Évaluer méthodiquement et prendre en compte la charge de travail et ses impacts en santé au travail.
  - Améliorer le processus de signalement et la gestion de crise ou des signaux sur le plan des problématiques "santé", en concertation avec les élus du personnel.
  - Mettre en place des outils déjà stabilisés techniquement afin que les salariés puissent se concentrer sur leur apprentissage.
  - Évaluer systématiquement le temps nécessaire à chaque salarié pour s'approprier un nouvel équipement, et l'allonger si besoin. Personne ne doit être mis en danger par les évolutions du travail.

Les élus du CSE soulignent que les recommandations faites dans le cadre de cette enquête (partie IV du rapport) doivent impérativement servir pour les déploiements en cours, et à venir, des projets déployés dans le Réseau.

Enfin, les élus demandent que ce rapport d'enquête soit avant tout restitué aux salariés concernés puis aux salariés de l'antenne de France 3 Centre Val-de-Loire en présence du cabinet CEDAET qui a accompagné la délégation d'enquête.

Les représentants du personnel au CSE demandent également que le cabinet CEDAET puisse faire le suivi du plan d'action qui sera établi et mis en œuvre suite à cette enquête à Orléans, mais aussi dans les autres antennes concernées par OpenMédia.

Le CSE informera les salariés des propositions qu'il a faites et des suites que la direction entend leur donner.

Enfin, les élus réitèrent leur demande que l'intégralité des préconisations de l'avis du CSE fassent l'objet d'un travail d'appropriation spécifique dans chaque instance de proximité concernée par le déploiement d'OpenMedia, afin de renseigner régulièrement le DUERP et de procéder ainsi à l'évaluation des risques au plus près de chaque collectif.

Cette résolution vaut pour avis et vœux du CSE. Nous rappelons à la direction qu'elle doit rendre compte, en la motivant, de la suite qu'elle entend donner aux avis et vœux du CSE exprimés dans la présente résolution.

Les élus demandent en outre qu'elle communique les noms des pilotes et le calendrier de mise en œuvre des différentes actions.

**Adopté à l'unanimité des 24 votants  
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 24 mai 2023